Image not found or type unknown

Obligations de travaux !! indemnitées ?

Par **sky26**, le **15/09/2012** à **11:01**

Bonjour,

Actuellement locataires, mon propriétaire vas faire des travaux de réparations occasionnés par un vice de constructions.

Je pensais pouvoir repousser jusau'a l'année prochaine lorsque je déménagerais mais son avocat me stipule que j'ai dans l’obligation de laisser libre accès à l'appart.

Devant prendre des congés sans soldes lors de ces travaux ai-je droit à des indemnités?

Cordialement.

Par **cocotte1003**, le **16/09/2012** à **13:19**

Bonjour, si les travaux ne sont pas de premieres nécessité (plafond ou sol qui s'effondrent, fissures.....) vous pouvez refuser les travaux. si les travaux envisagés durent plus de 40 jours, vous pouvez demander à etre indemnisé. Contacter l'ADIl de votre secteur, ils vous conseilleront,cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés